



**Nom et Prénom de l'élève**

**Nom et Prénom du représentant légal**

**DEMANDE D'AIDE AUX FAMILLES**  
**ANNEE SCOLAIRE 2023-2024**  
(un dossier par enfant)

**VOTRE DEMANDE DEVRA PARVENIR IMPERATIVEMENT  
AU DEPARTEMENT  
AVANT LE 30 NOVEMBRE 2023**

# ELEVE BENEFICIAIRE

**Elève :** NOM :  Prénoms :   
Né(e) le :

**Etablissement fréquenté par l'élève à la rentrée 2023/2024 :**

Classe :

**Nom du responsable :**  Prénoms :

Adresse :

CP :  Commune :

☎ dom. :  ☎ portable :

Email\* :

\* (facultatif) ces informations faciliteront nos contacts pour un éventuel complément d'information

Ma situation a changé - (S'il s'agit d'un changement de situation lié à un événement de la vie - divorce, veuvage, perte d'emploi, maladie... - joindre le dernier avis d'impôt)

Je soussigné(e), , certifie l'exactitude des renseignements indiqués dans le présent document.

Fait à  le

Signature

## **CONDITIONS POUR BENEFCIER DE L'AIDE AUX FAMILLES**

Cette aide concerne les **élèves demi-pensionnaires** scolarisés dans un **collège public** des Deux-Sèvres et bénéficiant d'une **tranche 2 à 4 de tarification de la restauration au quotient familial**.

La famille doit **obligatoirement résider en Deux-Sèvres**.

**Le montant de l'aide se répartit comme suit :**

	<b>Montant de l'aide annuelle</b>
<b>Tranche 2 de tarification de la restauration au QF</b>	<b>10 €</b>
<b>Tranche 3 de tarification de la restauration au QF</b>	<b>55 €</b>
<b>Tranche 4 de tarification de la restauration au QF</b>	<b>35 €</b>

Nous retourner uniquement l'imprimé complété et signé (aucune pièce justificative n'est à fournir à l'exception du dernier avis d'impôt pour les familles ayant subi un changement de situation lié à un événement de la vie – divorce, veuvage, perte d'emploi, maladie...).

Cette aide sera versée au collège et viendra en déduction du forfait restauration.

**Les demandes arrivées au delà du délai ne seront pas  
prises en considération sauf cas particuliers et justifiés, laissés à  
l'appréciation des services du Département.**

Votre dossier doit impérativement être transmis  
**avant le 30 novembre 2023** à

**Département des Deux-Sèvres**

Maison du Département  
Direction de l'Education  
Mail Lucie Aubrac - CS 58880  
79028 NIORT CEDEX

ou par mail à : [aidescolarite@deux-sevres.fr](mailto:aidescolarite@deux-sevres.fr)